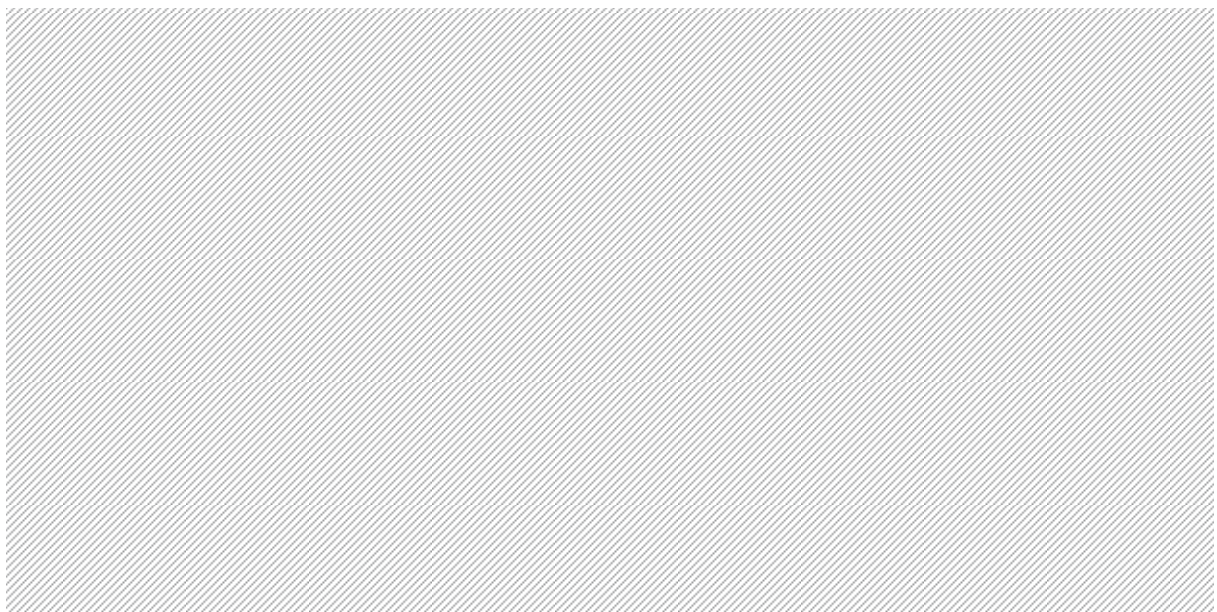




ECOQUARTIER ETOILE ANNEMASSE-GENEVE

Bilan de la concertation



SOMMAIRE

1	Synthèse du processus de concertation mis en place	4
1.1	Le contexte et les enjeux du projet d'écoquartier Etoile Annemasse-Genève ...	5
	UN TERRITOIRE DE PROJETS.....	5
	UN PROJET DE TERRITOIRE	6
1.2	Les procédures en cours.....	7
1.3	L'objectif de la concertation.....	7
1.4	La méthodologie du bilan	7
1.5	Organisation du document.....	8
2	Organisation de la concertation	9
2.1	Les fondements.....	10
2.2	Le dispositif d'information.....	10
	LE DISPOSITIF D'INFORMATION	10
	LE DOSSIER DE CONCERTATION.....	11
	LE SITE INTERNET	12
	LA PRESSE	14
	LES AFFICHES ET FLYERS DANS TOUTE L'AGGLOMERATION	15
2.3	Les moyens d'expression.....	16
	LE SITE INTERNET ANNEMASSE AGGLO	17
	LE RECUEIL DES AVIS ECRITS	17
	LES REUNIONS PUBLIQUES	17
3	Le bilan de la concertation.....	19
3.1	Le bilan quantitatif	20
3.2	Synthèse des expressions du public.....	21
	RECENSEMENT QUANTITATIF	21
	PRECISIONS METHODOLOGIQUES.....	22
3.3	La mobilité.....	22
	LES REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE SUR LA MOBILITE	23

3.4	L'ambiance urbaine.....	26
	REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE SUR LA NATURE EN VILLE	27
3.5	Les équipements dans l'écoquartier.....	28
	REPONSE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE SUR LES EQUIPEMENTS DANS L'ECOQUARTIER	29
3.6	Les emplois dans l'écoquartier.....	29
	LES REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES EMPLOIS DANS L'ECOQUARTIER ..	30
3.7	L'écologie.....	31
	LES REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE SUR L'ECOLOGIE.....	31
3.8	L'habitat	32
	LES REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE SUR L'HABITAT	33
3.9	Un quartier vivant	33
	LES REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE SUR UN QUARTIER VIVANT	33
3.10	La programmation, les travaux et le coût de l'écoquartier.....	34
	LES REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE SUR LE PROGRAMMATION, LES TRAVAUX ET LE COUT DE L'ECOQUARTIER	34
3.11	Le pôle d'échanges	35
4	Conclusion du bilan de concertation	36
5	Les suites de la concertation.....	39
5.1	Les suites de la concertation réglementaire.....	40
	LES MOYENS DE COMMUNICATION.....	40
	LES MOYENS D'EXPRESSION	40
5.2	La concertation tout au long du projet.....	40
	CONTINUER LA CONCERTATION GRACE AUX PERSONNES IMPLIQUEES PENDANT LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE.....	40
	ELARGIR LA CONCERTATION AU-DELA DES PERSONNES DEJA RENCONTREES	41
	L'ORGANISATION DE LA SUITE DE LA CONCERTATION	41
6	Annexes.....	42
	DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER CONCERNANT LES MODALITES D'ORGANISATION DE LA CONCERTATION SUR LA ZAC.....	43
	LE BILAN DE LA CONCERTATION SUR LE PÔLE D'ECHANGES (2011)	46
7	Ressources	48

1 Synthèse du processus de concertation mis en place



1.1 Le contexte et les enjeux du projet d'écoquartier Etoile Annemasse-Genève

UN TERRITOIRE DE PROJETS

La communauté d'agglomération « Annemasse – Les Voirons agglomération » dite « Annemasse Agglo » a été créée le 5 décembre 2007 et regroupe les 12 communes d'Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Lucinges, Juvigny, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand.

Elle est issue de la fusion de deux Communautés de communes (la 2C2A et la Communauté de communes des Voirons).



Source : Annemasse Agglo - 2010

Située au cœur du haut-genevois savoyard, l'agglomération profite d'une situation géographique stratégique, de villes-centres dynamiques et de panoramas naturels exceptionnels.

L'attrait pour ce territoire implique des problématiques nouvelles en termes d'aménagement du territoire. Annemasse Agglo, pilote d'une planification urbaine maîtrisée grâce à son SCoT, a développé des outils pour répondre aux enjeux de mobilité (Plan de Déplacements Urbains), d'implantations commerciales (Document d'Aménagement Commercial), de qualité de l'environnement (Plan Climat Air-Energie Territorial)...

La population augmente d'années en années, la place de la voiture a augmenté de 91% en 30 ans. La mobilité est en enjeu central de notre territoire car l'absence de transports en commun structurants conditionne les échanges avec la Suisse et le reste de la Haute-Savoie.

Annemasse Agglo accompagne les forts enjeux de mobilité du territoire en proposant une véritable alternative aux déplacements en véhicule individuel. Cela se traduit par le développement d'une offre de transports en commun et de modes doux de qualité, qui s'adressent à tous les citoyens.

L'offre en transports en commun se déclinera de la façon suivante :

- CEVA permettra de relier directement et en 20 minutes les deux gares principales du Grand Genève - Cornavin et Annemasse - et de desservir des grands pôles d'emplois et d'activités de Genève et de la Haute-Savoie.

- le Bus à Haut Niveau de Service Tango sera la ligne structurante du réseau urbain pour les déplacements à l'intérieur de l'agglomération annemassienne. Il sera complété par un réseau de bus urbains performant.

- Le Tram reliera le Perrier, les centres-villes d'Annemasse, d'Ambilly et de Gaillard et le cœur de Genève.

Ainsi, la collectivité a eu la volonté d'offrir à sa population une offre de transports en commun complémentaire qui répond aux besoins de l'ensemble de la population.



Source : tracés de référence du réseau primaire de transports en commun d'Annemasse Agglo Tango, tramway, CEVA – 2012

UN PROJET DE TERRITOIRE

Au cœur de l'ensemble des futurs transports en commun, les collectivités souhaitent également développer des projets urbains de qualité.

Constitué majoritairement de friches ferroviaires à proximité de la gare, le futur quartier Etoile Annemasse-Genève permettra de construire un quartier à proximité immédiate des centres-villes d'Annemasse, d'Ambilly et de Ville-la-Grand et de développer un projet qualitatif qui réponde aux besoins de la population.

Le projet s'inscrit dans une démarche d'écoquartier. Cette opération constitue en effet l'opportunité inédite de traduire en « grandeur nature » tous les objectifs des politiques publiques portées par Annemasse Agglo et les communes.

1.2 Les procédures en cours

Depuis le 10 avril 2013, trois équipes ont été sélectionnées pour participer à une procédure de dialogue compétitif qui se déroulera en deux phases. Le jury est composé d'élus d'Annemasse Agglo, de partenaires et d'experts. A chacune des phases, les équipes proposeront une réflexion urbaine de plus en plus précise pour établir la planification, l'aménagement, le fonctionnement du futur quartier Etoile Annemasse-Genève.

A l'automne 2013, après une évaluation par le jury des propositions faites par les trois équipes, un seul lauréat sera choisi pour concevoir le projet urbain, et un programme finalisé sera établi en s'appuyant sur les réflexions du dialogue. Un plan guide* sera ensuite rédigé pour approfondir chacun des grands principes de ce quartier en matière d'aménagement, de construction, de déplacement, de voirie, d'assainissement, d'éclairage... toujours dans une démarche d'écoquartier.

1.3 L'objectif de la concertation

La concertation préalable à la création de la ZAC Etoile Annemasse-Genève, conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, a pour objectif de présenter au public le projet en cours de réflexion, et de recueillir les avis des futurs usagers, riverains et toute personne concernée, afin de constituer un outil d'analyse et d'aide à la décision pour le Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo.

Annemasse Agglo porte la démarche de concertation, relayée par les communes de Ville-la-Grand, d'Annemasse et d'Ambilly.

La concertation en cours présente les grands principes du futur quartier.

1.4 La méthodologie du bilan

Le présent document recense les modalités d'organisation de cette concertation et fait le bilan des échanges et des contributions de chacun à l'élaboration du projet.

En effet, Annemasse Agglomération a rassemblé l'ensemble des expressions du public (réunions publiques, registres, commentaires sur le site internet) et a procédé à un travail d'analyse tant quantitatif que qualitatif des avis, des questions, des remarques, des critiques, des analyses et des suggestions.

Ainsi, ce document présente les avis formulés par les participants à la concertation de la manière la plus exhaustive afin de répondre à 3 objectifs majeurs :

- **Rendre compte de manière fidèle de la participation des citoyens ;**
- **Constituer un outil d'aide à la décision à partir d'un état des lieux clair et détaillé des différents avis et suggestions ;**

- **Alimenter le travail des équipes participant au dialogue**

1.5 Organisation du document

Le bilan de la concertation est constitué de 5 grandes parties :

- Une première partie sur la synthèse du processus
- Une deuxième partie intitulée "Organisation de la concertation", qui détaille les dispositifs d'informations et les moyens d'expression mis en place.
- Une troisième partie, "Bilan de la concertation" qui analyse de manière quantitative et qualitative les questions/avis du public et apporte les réponses des maîtres d'ouvrage.
- Une quatrième partie qui résume l'ensemble des échanges
- Une cinquième partie sur les suites à donner
- Des annexes qui complètent le dossier

2 Organisation de la concertation



Les moyens mis en œuvre pour la démarche de concertation

2.1 Les fondements

Le projet de Zone d'Aménagement Concerté Etoile Annemasse-Genève est soumis à concertation préalable en application de l'article L 300.2 du Code de l'urbanisme.

La concertation est prévue jusqu'à la fin de l'année 2013, en vue de la création de la ZAC.

Par délibération n° C-2013-022 du Conseil communautaire d'Annemasse Agglo en date du 13 février 2013, Annemasse Agglo a décidé des modalités suivantes de concertation préalable à la création du pôle d'échanges :

- une conférence de presse pour annoncer l'ensemble des dispositifs de concertation
- l'organisation d'au moins trois réunions publiques (dates à préciser ultérieurement par communiqués de presse)
- des articles dans les bulletins municipaux et communautaire
- la mise en place d'une campagne d'information pour inviter le public à émettre des avis, par le biais des panneaux d'affichage publics
- la mise à disposition d'un dossier présentant l'opération d'aménagement et l'ouverture d'un registre destiné à recueillir tout au long de la concertation les observations des personnes intéressées. Ces documents seront tenus à la disposition du public au siège d'Annemasse Agglo et dans les mairies d'Annemasse, de Ville-la-Grand et d'Ambilly, aux heures et jours habituels d'ouverture. Les personnes intéressées auront également la possibilité d'écrire à Monsieur le Président d'Annemasse Agglo afin de faire part de leurs observations. Les courriers seront consignés au registre de concertation.
- le site internet d'Annemasse Agglo relaiera les outils mis en place avec la possibilité pour les internautes de formuler des observations en ligne, lesquelles seront consignées au registre de concertation.

2.2 Le dispositif d'information

Au-delà de ces modalités, l'Agglomération a souhaité favoriser la participation du public en mettant en place un dispositif complet d'information sur le projet de manière à toucher le maximum de personnes.

LE DISPOSITIF D'INFORMATION

Un large panel d'outils de communication et d'information a été utilisé pour présenter les grandes caractéristiques du projet de pôle d'échanges multimodal et informer les citoyens sur la concertation. Articles de presse, interviews radio, campagnes d'affichages, distribution de plaquettes dans les boîtes aux lettres des riverains... ont largement contribué à renforcer l'audience et la sensibilisation du public au projet.

LE DOSSIER DE CONCERTATION

Un dossier de concertation de 34 pages a été mis à disposition du public afin de donner aux citoyens souhaitant participer à la concertation les informations essentielles sur le projet. Ce dossier présentait notamment les origines, enjeux et objectifs du projet ainsi qu'un descriptif de l'organisation envisagée pour le pôle d'échanges.

Au regard de la complexité d'un tel projet, l'ensemble du document a été conçu de manière claire et pédagogique pour permettre à tous, y compris les non-initiés, de comprendre les fondements du projet, grandes orientations souhaitées par la maîtrise d'ouvrage ainsi que le dispositif de concertation au sein duquel ils pouvaient prendre la parole.

Ce dossier abondamment illustré intégrait notamment un glossaire et des illustrations permettant de saisir les grands principes et impacts du projet sur la ville et les transports.

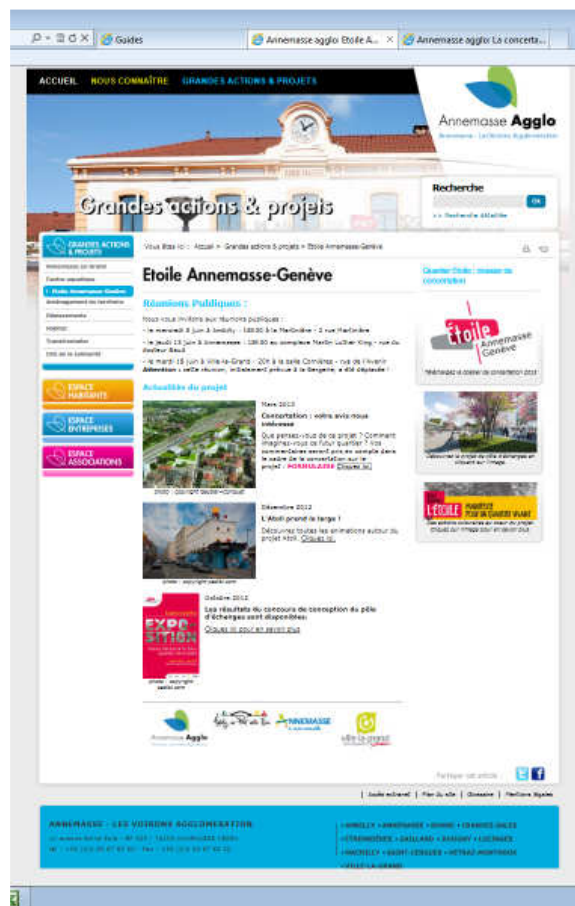
Il est à disposition dans les mairies d'Annemasse, d'Ambilly et de Ville-la-Grand ainsi qu'au siège de l'agglomération, depuis mi-avril jusqu'en octobre.



LE SITE INTERNET

Pour compléter ce dispositif d'information et être encore plus visible auprès des habitants de l'Agglomération, notamment les plus jeunes, une page dédiée d'informations et d'annonces du dispositif de concertation a été mise en ligne sur le site Internet suivant :

<http://www.annemasse-agglo.fr/etoile/>



Les personnes souhaitant davantage d'explications peuvent également télécharger le dossier de concertation complet :

http://www.annemasse-agglo.fr/fileadmin/user_upload/Pdf/grands_projets_actions/etoile_annemasse_geneve/Dossier_de_concertation_2013_05_23.pdf

Enfin, les communes ont relayé l'information via leur site internet :

Ville-la-Grand :





Annemasse :



LA PRESSE

- Côté Agglo
- Journaux municipaux
- Journaux locaux

Le projet Etoile Annemasse-Genève en concertation

Un nouveau quartier s'étendant sur 19 hectares est actuellement à l'étude. La concertation avec les habitants est un moyen d'alimenter le projet et de l'enrichir. Le but étant de construire ensemble notre territoire de demain dans un bassin de vie global de 900 000 habitants avec Genève.

L'opération Etoile Annemasse-Genève consiste en la réalisation d'un écoquartier dans les secteurs se trouvant entre la gare d'Annemasse et l'ancien hôpital d'Ambilly. Ce projet urbain sera encadré par une procédure d'urbanisme appelée zone d'aménagement concerté. Cette procédure permet à la collectivité de maîtriser le projet et de donner une cohérence sur l'ensemble de l'aménagement du futur quartier. Cet écoquartier



Le maire d'Ambilly, Guillaume Mathelier, Georges Deleaval, président d'Annemasse Agglo, et Robert Borel, vice-président, ont présenté le projet à la salle de la Martinière à Ambilly.

s'axera selon sept objectifs forts que sont la mobilité, l'écologie, les équipements, l'habitat, l'emploi, l'ambiance urbaine et la conception d'un quartier vivant. Sur les 19 hectares, 45 à 55 % de logements, un quartier

d'affaires, un pôle de formations supérieures à la place de l'ancien hôpital, des commerces et services de proximité. Plus de 2 000 habitants sont attendus et plusieurs centaines d'emplois seront créés.

La concertation avec la population a pour but de recueillir les avis des futurs usagers, des riverains et de toute personne qui pourrait être concernée, afin d'alimenter les réflexions de la collectivité pour la conception de ce quartier. La mise en œuvre de l'écoquartier s'appuiera principalement sur l'accessibilité exceptionnelle du site qui regroupe des transports en commun structurants et des projets développés pour les modes doux.

Le quartier sera au cœur des différents réseaux de transports : Ceva, bus à haut niveau de service Tango et tram. Les usagers de la gare qui sont actuellement de 400 000 par an devraient passer dans 10 ans à 4 millions ; 40 000 habitants supplémentaires sont attendus dans les 10 prochaines années.

PAULINE LESAGE

ETOILE ANNEMASSE-GENÈVE La période de concertation s'est ouverte mercredi soir à la Martinière

Des friches à densifier pour un écoquartier de qualité

La concertation avec la population a pour but de recueillir les avis des futurs usagers, des riverains et de toute personne qui pourrait être concernée, afin d'alimenter les réflexions de la collectivité pour la conception de ce quartier. La mise en œuvre de l'écoquartier s'appuiera principalement sur l'accessibilité exceptionnelle du site qui regroupe des transports en commun structurants et des projets développés pour les modes doux.



Quatre millions de voyageurs par an attendus en gare CEVA. L'opération Etoile Annemasse-Genève consiste en la réalisation d'un écoquartier dans les secteurs se trouvant entre la gare d'Annemasse et l'ancien hôpital d'Ambilly. Ce projet urbain sera encadré par une procédure d'urbanisme appelée zone d'aménagement concerté. Cette procédure permet à la collectivité de maîtriser le projet et de donner une cohérence sur l'ensemble de l'aménagement du futur quartier. Cet écoquartier s'axera selon sept objectifs forts que sont la mobilité, l'écologie, les équipements, l'habitat, l'emploi, l'ambiance urbaine et la conception d'un quartier vivant. Sur les 19 hectares, 45 à 55 % de logements, un quartier d'affaires, un pôle de formations supérieures à la place de l'ancien hôpital, des commerces et services de proximité. Plus de 2 000 habitants sont attendus et plusieurs centaines d'emplois seront créés.

La première perspective aérienne du futur pôle d'échanges dévalée avant le début en 2015 des deux ans de travaux.

ledauphine.com Recherche

Exclusif : voici la première perspective aérienne du futur pôle d'échanges de l'agglomération d'Annemasse



La première perspective aérienne du futur pôle d'échanges de l'agglomération d'Annemasse à la Martinière est en cours de réalisation. Cette perspective a été dévoilée lors d'une conférence de presse organisée par les élus d'Annemasse Agglo et Genève. Elle illustre la vision d'un quartier vivant et durable, intégrant des espaces verts et des équipements publics.

Concertation par le cabinet d'architectes Gaudier Choisy pour Habiter le futur pôle d'échanges, cette perspective laisse pour la première fois apparaître les toitures végétalisées des bâtis qui entourent le pôle de la future gare CEVA. La première perspective aérienne du futur pôle d'échanges annemassien a été dévoilée ce mercredi lors d'une conférence de presse organisée par les élus d'Annemasse Agglo et Genève. Elle illustre la vision d'un quartier vivant et durable, intégrant des espaces verts et des équipements publics.

2013 : une année riche en échanges avec la population

Notre territoire cherchera d'être plus dynamique et de mieux intégrer les projets d'urbanisme, tels que la construction d'une ligne de tramway (TANGO) et d'un ligne de tramway express (TAXI), la création de l'ancien hôpital d'Ambilly et la gare d'Annemasse. L'aménagement du futur quartier Etoile Annemasse-Genève, entre autres, sera encadré par une procédure d'urbanisme appelée zone d'aménagement concerté. Cette procédure permet à la collectivité de maîtriser le projet et de donner une cohérence sur l'ensemble de l'aménagement du futur quartier. Cet écoquartier s'axera selon sept objectifs forts que sont la mobilité, l'écologie, les équipements, l'habitat, l'emploi, l'ambiance urbaine et la conception d'un quartier vivant. Sur les 19 hectares, 45 à 55 % de logements, un quartier d'affaires, un pôle de formations supérieures à la place de l'ancien hôpital, des commerces et services de proximité. Plus de 2 000 habitants sont attendus et plusieurs centaines d'emplois seront créés.



LES AFFICHES ET FLYERS DANS TOUTE L'AGGLOMERATION

Afin de mobiliser un maximum de personnes lors des réunions publiques des supports spécifiques annonçant ces évènements ont été diffusés :

- 23 000 flyers au total ont été distribués dans les boîtes aux lettres des communes d'Ambilly, de Ville-la-Grand et d'Annemasse



- Une centaine d'affiches A3 ont été disposées dans les halls des immeubles, dans les équipements et sur les affichages :





- Des affiches ont été posées sur les panneaux d'affichage des communes



Place de la mairie

Rue du parc

Parvis de la gare

2.3 Les moyens d'expression

Chaque citoyen était libre de s'exprimer (avis/questions) sur le projet au moyen des supports suivants :

- prise de parole en réunion publique,
- avis écrit sur bulletins diffusés lors de la réunion publique,
- formulaire sur le site internet du projet,
- registres dans les mairies d'Ambilly, Annemasse, Ville-la-Grand, et au siège d'Annemasse Agglo.

LE SITE INTERNET ANNEMASSE AGGLO

Annemasse Agglo a souhaité aller au-delà de la communication et se saisir d'internet comme outil intéressant pour recueillir les avis des habitants. La population a la possibilité d'envoyer des commentaires pour s'exprimer. Pour cela, un formulaire est disponible depuis la page d'accueil d'Annemasse Agglo, accompagné d'une description du projet et du dossier de concertation à télécharger.

<http://www.annemasse-agglo.fr/concertation/>



The screenshot shows the website interface for 'La concertation' on the 'Etoile Annemasse-Genève' project. The page title is 'Construisons ensemble le futur quartier Etoile Annemasse-Genève'. Below the title, there is a text block explaining the purpose of the consultation and a note that comments will be integrated into the project's register. A form is provided for users to submit their comments, with fields for email, name, and a text area for the comment. A 'Envoyer' button is located below the form. At the bottom of the page, there is a footer with contact information and a list of municipalities: Ambilly, Annemasse, Bonne, Crêt de la Neige, Etroubles, Gaillard, Jussy, Lathures, Machilly, Saint-Genès, Vétray-Pont-Près, and Ville-la-Grande.

LE RECUEIL DES AVIS ECRITS

Quatre registres sont accessibles pendant la concertation réglementaire. Ils ont été déposés dans les communes dans les communes d'Ambilly, de Ville-la-Grand et d'Annemasse, et au siège de l'agglo. Ces registres de concertation sont accompagnés du dossier de concertation.

LES REUNIONS PUBLIQUES

Annemasse Agglo a organisé 3 réunions publiques en juin 2013 :

- le 5 juin à Ambilly (la Martinière) à 18h30
- le 13 juin à Annemasse (complexe Martin Luther-King) à 18h30
- le 18 juin à Ville-la-Grand (salle Cornière) à 20h

Ces réunions se sont déroulées en 3 temps :

- **1. Présentation du contexte et des fondements du projet** par Monsieur le Maire, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président d'Annemasse Agglo, assistés des membres de la cellule grands projets d'Annemasse Agglo
- **2. Débats et échanges** : les participants ont pu poser leurs questions aux différents intervenants, et particulièrement aux élus présents en tribune.
- **3. La présentation des autres modes de participation**

Les participants ont pu repartir avec un dossier de concertation. Nous avons expliqué les modes d'expression écrite possibles en-dehors des réunions publiques.

3 Le bilan de la concertation

Bilan quantitatif et qualitatif de la concertation ; réponse du maître d'ouvrage aux commentaires et questions issues de la concertation.

3.1 Le bilan quantitatif

La concertation a donné lieu à une participation intéressante du public pour ce type de projet. Ainsi, près de 240 personnes ont assisté aux réunions publiques, dont 220 habitants (soit 30 élus et techniciens).

Une mobilisation importante pendant les réunions publiques



Réunion publique Ambilly du 5 juin 2013



Réunion publique Annemasse du 13 juin 2013



Réunion publique Ville-la-Grand du 18 juin 2013

Nombre d'habitants présents

	Nombre d'inscrits sur les fiches de présence
Ambilly	80 présents
Annemasse	90 présents
Ville-la-Grand	70 présents
TOTAL	240 présents

Chaque participant avait la possibilité de remplir une fiche de remarques et questions disponible lors de ces réunions mais personne ne s'est saisi de cet outil.

Internet, un outil au service de la participation citoyenne

24 personnes ont laissé des commentaires sur internet.

Le registre de concertation

Les 24 mails reçus sur le site d'Annemasse Agglo ont été insérés dans le registre de concertation présent au siège.

3.2 Synthèse des expressions du public

RECENSEMENT QUANTITATIF

Sujets	Nombre d'avis / questions	Part en %
La circulation	32	48%
L'ambiance urbaine	7	10%
Les équipements	11	16%
L'emploi	5	7%
L'écologie	4	6%
L'habitat	2	3%
Un quartier vivant	3	4%
Programmation et coût	3	4%
Total	67	100%

PRECISIONS METHODOLOGIQUES

Un avis pouvant porter sur plusieurs thématiques, le nombre total ne correspond pas au nombre de personnes qui se sont exprimées.

L'ensemble des remarques, questions et avis ont été pris en compte excepté ceux hors sujet. C'est le cas de 3 remarques par mail, critiques, concernant des domaines qui excluent la compétence d'Annemasse Agglo. Ces mails ont été transférés à la ville d'Annemasse, responsable des projets mis en cause.

3.3 La mobilité

Description de la thématique

L'offre exceptionnelle de transports en commun et de mobilité douce se doit d'être confortée dans la conception du projet urbain. De ce fait, les déplacements des usagers de l'écoquartier seront encouragés par la proximité et la facilité d'utilisation de ces modes alternatifs à la voiture.

Questions et remarques issues des réunions publiques et des commentaires écrits

Les modes doux (11 questions)

La place des modes doux dans le futur quartier et sur le territoire a été évoquée à plusieurs reprises. On peut toutefois noter qu'il s'agit principalement de questions concernant les vélos (7 questions sur 8). Cela s'explique en partie par la présence d'une association cycliste en réunion publique, mais également par une volonté forte des intervenants de profiter du futur quartier pour améliorer l'existant. Ils sont ainsi très critiques sur les aménagements cyclistes, peu présents et pas toujours adaptés dans l'agglomération.

La majorité demande la création de pistes cyclables (donc séparées des voies voitures) avec une largeur suffisante.

Une personne a également posé la question du tracé de la voie verte. Elle sera aménagée sur la couverture de CEVA mais ce dernier remontera en surface avant d'arriver en gare d'Annemasse, d'où la demande de savoir à quel endroit précisément et comment elle se poursuit ensuite.

Au-delà des questions de voirie, plusieurs remarques proposent que la collectivité développe des aménagements pour promouvoir l'utilisation du vélo : création de stationnements vélos sécurisés, mise à disposition de vélos, intermodalité avec les transports en commun.

En ce qui concerne la place des piétons, une personne a demandé s'il y aurait des rues piétonnes dans le futur quartier.

Enfin, il est demandé à la maîtrise d'ouvrage de faire attention aux aménagements de voirie qui parfois sont accidentogènes pour les vélos. C'est le cas de certain terre-pleins centraux.

Le stationnement (5 questions)

Les questions concernant la circulation et le stationnement automobile se concentraient sur les questions d'organisation interne dans le quartier et sur les répercussions dans les quartiers alentour.

Des craintes sont remontées quant à la capacité future de se stationner sur le secteur. Les intervenants ont demandé des précisions et l'impact sur les rues adjacentes (ex : rue Ravier). Une personne souhaitait également connaître le devenir du parking situé entre l'avenue Emile Zola et l'avenue de la gare (77 places actuellement).

Le ratio/logement a également été soulevé, en demandant qu'il soit élevé à 1,5 place/habitat pour réduire les problèmes de stationnements actuels.

La circulation automobile (5 questions)

Au sein du quartier, la destination de la rue de la Fraternité a été abordée, pour connaître son évolution à venir.

Aux abords du futur quartier, les remarques concernaient les effets de l'arrivée de plus de 2000 habitants dans le quartier sur la circulation (ex : rue du Jura).

Une personne se demande si le projet de prolongement de la rue de la fraternité sera bien une « voie douce » (= TC + modes doux). Si oui, elle se demande comment s'effectuera l'accès aux immeubles près des rails.

Les transports en commun (11 questions)

En l'espèce, les questions ne portaient pas sur les transports dans le futur quartier, mais sur les projets alentour, notamment le tram et le CEVA.

Sur le CEVA, les intervenants ont souligné la nécessaire amélioration du transport ferroviaire pour rejoindre les villes de la région, et ils espèrent que l'arrivée de CEVA constituera une étape pour répondre à ces problématiques.

Sur le tram, de nombreuses remarques portaient sur l'absence du passage du tram à la gare. Le maître d'ouvrage a également été questionné sur la date de mise en service et l'impact sur la circulation dans le secteur de la rue de Genève.

Concernant le réseau TAC, une personne s'est plainte de la réduction de l'offre de services le week-end et du manque de maillage en-dehors de la ville centre.

LES REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE SUR LA MOBILITE

D'une manière générale, la volonté de construire un écoquartier nécessite de travailler sur la mobilité et les déplacements. L'objectif dépasse la simple régulation des flux, il s'agit d'inventer un quartier apaisé, où la voiture n'est pas prééminente.

Par ailleurs, il est intéressant de constater que les remarques et les questions sur la place de la voiture ne sont pas majoritaires par rapport à toutes les autres, contrairement à ce qu'on aurait pu imaginer.

Les modes doux

Réseau modes doux

Conscients de l'importance du développement des modes doux pour contribuer à la diminution de la part modale de l'automobile, Annemasse Agglo a **fait de ce sujet une composante essentielle de l'ensemble du projet urbain**.

La voie verte sur le tracé de CEVA sera divisée en 2 parties peu avant l'arrivée en gare d'Annemasse : sur le secteur nord, depuis la rue des Négociants elle rejoindra le quartier Etoile Annemasse Genève et le traversera ; sur le secteur sud, l'avenue Emile Zola sera aménagée et un aménagement cyclable sera tracé sur le trottoir par l'aménageur de la ZAC Etoile Sud Ouest (jusqu'à la rue du Môle prolongée).

Au-delà de la voie verte, le quartier se devra d'être accessible aux modes doux, la création de pistes cyclables assurera la **continuité, la sécurité, la lisibilité et le confort des parcours cyclistes**. La nature précise de ces aménagements reste encore à définir dans le cadre des interventions des concepteurs en charge de la maîtrise d'œuvre de ces opérations.

En ce qui concerne la proposition de développer des rues piétonnes dans le futur quartier, le maître d'ouvrage ne peut pour l'instant pas répondre définitivement mais sera attentif aux propositions qui seront faites dans le cadre du dialogue compétitif.

L'accès au quartier facilité pour les modes doux

A l'arrivée du CEVA le nouveau souterrain reliant la gare actuelle à la Rotonde permettra aux modes doux de franchir la zone en toute sécurité et rapidement.

La future passerelle urbaine d'Ambilly, dédiée aux modes doux, devrait également jouer un rôle important pour **faciliter les déplacements à l'échelle de l'agglomération**, en particulier les relations entre le nord des voies et le centre-ville d'Annemasse.

Il s'agit donc de promouvoir la mobilité douce au sein du quartier et vers l'ensemble de l'agglomération grâce à des franchissements adaptés.

Services modes doux

Il est intéressant de constater que les remarques de la population concernent l'ensemble des problématiques de mobilité douce, en s'appuyant sur la nécessité de développer des services appropriés.

Le quartier Etoile Annemasse-Genève devra donc développer des réponses aux usages quotidiens, avec des propositions quant au stationnement des vélos et aux nouveaux usages.

Par ailleurs, le pôle d'échanges développera une vélostation et un projet de maison de la mobilité est en cours de réflexion. Il ne fait pas partie de la concertation, mais sa centralité permettra de développer une véritable intermodalité.

En attendant, une consigne sécurisée est mise en place depuis 2012 et le résultat qualitatif et quantitatif est très positif.

L'intérêt des citoyens pour ce sujet confirme la **volonté du maître d'ouvrage de développer une politique de déplacements intercommunale pour encourager l'usage des modes doux de déplacement et faire en sorte que le projet urbain soit conçu pour faciliter le développement de ces services.**

Le stationnement

La création d'un quartier de cette importance implique des besoins nouveaux de stationnement. Les équipes du dialogue travaillent dans ce sens pour faire des propositions de stationnement innovantes. De nombreuses études ont montré que la quantité de trafic automobile est liée à la disponibilité d'une place de stationnement à destination, ainsi le souhait est de pacifier la voirie et créer des places en quantité cohérente avec l'offre de transport. Le maître d'ouvrage souhaite dans la mesure du **possible un travail sur la dissimulation de la voiture**, c.à.d. des stationnements qui ne soient pas positionnés que le long des voiries. Les parkings mutualisés et en sous-sol ont ainsi été évoqués.

En ce qui concerne l'augmentation éventuelle des stationnements dans les rues adjacentes au projet, l'objectif n'est pas d'empêcher les stationnements dans le futur quartier, mais de les penser dans leurs usages et leur localisation. Le ratio se situera a priori entre 0,8 et 1,2 place/logement, ce qui correspond aux besoins vu la proximité des transports structurants et des centres-villes attractifs. Afin de réguler le stationnement sur ces rues, les collectivités pourront mettre en œuvre des solutions permettant de favoriser la rotation des véhicules (zone bleue par exemple).

Au niveau du pôle d'échanges, un grand parking de 350 places sera créé pour répondre aux besoins des usagers de la gare et des alentours.

Le projet respectera le plafond du PDU, à savoir 0,8 à 1,2 place par logement et 1 place pour 80 à 100 m² de bureau.

La circulation automobile

Dans la logique des arguments développés ci-dessus, la **mise en place d'un plan de circulation au service d'une desserte de quartier et de voiries adaptées** permettra de converger vers l'objectif de quartier apaisé. Par ailleurs, de nombreux automobilistes empruntent actuellement la rue de la fraternité et la rue du gaz pour éviter le feu de la rue du Jura. Il s'agira également de réduire ce shunt.

La mise en sens unique de certaines rues dans le périmètre opérationnel ou dans le périmètre élargi n'a pas encore été tranchée.

Les transports en commun

Le projet CEVA, dont la livraison est prévue fin 2017 a deux objectifs complémentaires : la réalisation d'une infrastructure ferroviaire transfrontalière, et l'augmentation très forte de la desserte du réseau régional. C'est en cela un projet de « RER franco-valdo genevois ».

La fréquence des circulations atteindra entre Annemasse et Genève six trains par heure et par sens, sur une amplitude horaire de 5h à 1h. Le temps de parcours sera de 20 minutes.

Le projet CEVA est conçu pour jouer le rôle de « colonne vertébrale » de l'ensemble du réseau de transports collectifs à l'échelle du Grand Genève. En ce sens, il s'insère dans un projet de mobilité générale et cohérente du territoire, où les projets de transports en commun constituent une offre complémentaire au réseau ferroviaire.

Le tram est un sujet qui a été longuement débattu pendant la concertation sur le pôle d'échanges multimodal et qui a fait l'objet de procédures de concertation et d'enquête publique. En l'occurrence, une phase 2 du tram permettrait de prolonger le tram via le pôle d'échanges, mais il s'agissait en priorité de desservir les quartiers les plus peuplés et satisfaire les origines/destinations les plus importantes (Actuellement peu d'usagers vont à la gare et la gare est excentrée des zones les plus denses. L'augmentation de l'offre de transport et le développement du quartier Etoile Annemasse Genève va recentrer la gare dans l'agglomération et rendre légitime une seconde phase du projet de tramway par un débranchement jusqu'à la gare, cette seconde phase est anticipée techniquement dans les plans dès la première phase)

3.4 L'ambiance urbaine

Description de la thématique

L'agglomération annemassienne souffre d'un déficit d'image, d'aucuns souhaitant une présence plus marquée de la végétation et un développement d'espaces publics dans le cœur d'agglomération. Fort de ce constat, **le projet Etoile Annemasse-Genève s'attachera à développer une architecture de qualité, agréable pour tous, doublée d'une volonté de développer la nature en ville.**

Questions et remarques issues des réunions publiques et des commentaires écrits

La nature en ville

Les 5 remarques sur ce sujet partaient toutes du même constat - un manque d'espaces verts sur le territoire – et souhaitaient profiter de la mise en œuvre de l'écoquartier pour **développer davantage la nature en ville.**

On note une attente teintée de méfiance, certains prenant des exemples de constructions récentes sans espaces verts.

Quant à la définition de ces espaces, elle n'est pas forcément définie, sauf par 2 personnes qui proposent la création d'un parc urbain.

Enfin, une dernière remarque évoque le devenir des maisons (a priori les maisons de Cornières) et demande de les conserver pour leur rôle de garant d'espaces verts et de biodiversité sur le secteur.

La gestion de la pollution sonore

Il est souhaité que la proximité des voies ferroviaires soit traitée pour éviter des nuisances sonores importantes.

La sécurité dans le quartier

Il est demandé comment seront gérées les problématiques de sécurité dans le quartier, notamment pour les trafics de stupéfiants.

REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE SUR LA NATURE EN VILLE

La nature en ville

Le souhait de **maintenir, voire de renforcer la présence du végétal et des espaces verts dans le projet**, a été, au même titre que les modes doux, l'un des points clés de la démarche de préfiguration du projet urbain. Le maître d'ouvrage accordera une attention toute particulière tant au niveau des espaces publics qui seront de sa compétence, que des espaces privés pour lesquels il pourra donner des objectifs.

Le végétal est d'ores et déjà pris en compte dans le projet de pôle d'échanges, grâce à la création d'un espace vert au niveau de la Rotonde et l'implantation de végétaux sur le parvis sud.

Un besoin d'espaces de respiration

Le maître d'ouvrage partage totalement la préoccupation concernant la nécessité de développer des espaces verts sur le territoire. Leurs rôles sont multiples, ils améliorent l'image d'un quartier, réduisent le sentiment de densité, favorisent la biodiversité, ont un impact sur les îlots de chaleur, sont prisés des habitants...

C'est pourquoi l'un des objectifs de l'écoquartier est de développer une ambiance urbaine autour d'une architecture de qualité et de véritables espaces de respiration.

Une diversité d'espaces à inventer

Le développement de la nature en ville peut se traduire par une diversité d'espaces : un parc urbain, un square, un petit espace de quelques m²... Chaque espace a son intérêt et son usage et le maître d'ouvrage veillera au développement de divers types d'espaces.

Par ailleurs, il s'agira de favoriser la biodiversité grâce notamment aux essences implantées.

Des espaces verts privés ou publics ?

Les équipes du dialogue compétitif ont toute latitude pour nous proposer des propositions de gestion et d'organisation : les espaces verts peuvent être publics, à usage public ou/et à usages privés.

La gestion de la pollution sonore

Le CEVA est en grande partie en voie enterrée. De sa sortie et jusqu'à la gare d'Annemasse, il sera nécessaire de limiter les nuisances par la programmation de bâti avec un traitement phonique. Les végétaux pourront également constituer un élément de limitation du bruit. L'étude d'impact traite de cette question et souligne la nécessité de mettre en œuvre des mesures fortes.

La sécurité dans le quartier

Le taux de délinquance est d'un niveau moyen dans l'agglomération, même si la frontière crée une zone de délinquance plus importante. La sécurité dans le quartier doit être largement étudiée en amont, et une étude sur la sécurité publique sera lancée quand les caractéristiques du projet seront mieux connues.

3.5 Les équipements dans l'écoquartier

Description de la thématique

Affirmer le projet Etoile Annemasse-Genève comme lieu d'accueil des équipements rayonnants de l'agglomération annemassienne et du Grand Genève.

Questions et remarques issues des réunions publiques et des commentaires écrits

Les questions concernaient la mise en œuvre du pôle de formations, les besoins scolaires et les loisirs.

Concernant le futur pôle de formations, les questions portaient de façon générale sur l'avancée et les raisons de ce projet. Il a été demandé pourquoi un pôle de formations a été imaginé sur l'ancien hôpital et la programmation envisagée.

Par ailleurs, le transfert de l'hôpital vers une zone rurale non-desservie par les transports en commun a pu être mal ressentie.

Concernant les équipements scolaires, une personne a demandé s'il est envisagé de construire une nouvelle école sur le secteur.

Enfin, des réflexions autour de la notion de loisirs ont fait ressortir la proposition de développer une offre de loisirs sur l'écoquartier afin d'éviter les déplacements en-dehors du secteur. Cela permettrait également d'animer le quartier.

Une personne propose ainsi de développer un équipement culturel ou sportif au sein d'un bâtiment déjà existant face à la gare.

REPONSE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE SUR LES EQUIPEMENTS DANS L'ECOQUARTIER

Concernant le pôle de formations supérieures

Les collectivités concernées regrettent le déménagement de l'hôpital, elles l'ont subi. Pour autant, l'implantation d'un pôle de formations supérieures sur cet emplacement sera un bel exemple de reconversion. Il s'agit de développer une véritable offre de formations à destination des étudiants, en regroupant les écoles existantes (Institut de Formation aux Soins Infirmiers, Institut de Formation aux Aides-Soignants...) et en attirant d'autres écoles.

L'arrivée d'une nouvelle population composée d'étudiants, de personnel administratif et technique et de professeurs est une chance pour l'agglomération. C'est également un défi à relever pour le quartier Etoile Annemasse-Genève, qui a pour ambition de devenir une vitrine de la transformation du territoire.

La programmation du pôle de formations n'est pas encore définie car elle dépend principalement du nombre d'écoles et de formations qui rejoindront le projet, et le résultat n'est pas encore figé.

Concernant l'équipement scolaire

Les besoins en termes d'équipements scolaires et de petite enfance seront très importants avec l'arrivée de nombreux habitants dans le quartier. Il y aura au minimum 2000 habitants, ce qui correspond à un ratio minimum de 8 classes élémentaires et de 35 berceaux de crèche. Les besoins évolueront selon le nombre de logements proposés in fine.

La maîtrise d'ouvrage laisse les équipes du dialogue compétitif faire des propositions en matière d'équipements scolaires : elles peuvent proposer l'extension d'un ou plusieurs groupe(s) scolaire(s) ou/et s'orienter vers la création d'un nouveau groupe scolaire. En tout état de cause la réalisation de ces équipements est bien intégrée dans le programme des équipements publics à construire.

Concernant le développement d'une offre de loisirs

Les équipes du dialogue compétitif travaillent actuellement sur des propositions d'équipements culturels rayonnants, qui devront être analysées au regard des besoins et des ambitions du territoire. Pour autant tout ne sera pas figé et la concertation qui se tiendra tout au long du projet permettra de faire progresser les réflexions sur cette thématique.

3.6 Les emplois dans l'écoquartier

Description de la thématique

Dans le cadre du Schéma de COhérence Territoriale et du projet d'agglomération du Grand Genève, le développement d'emplois qualifiés côté français et la diversification des activités économiques ont été identifiés comme une priorité.

Questions issues des réunions publiques et des commentaires écrits

Plusieurs demandes concernaient la nature des futurs commerces dans le secteur, et l'accès aux commerces existants tels que Leclerc. Une personne potentiellement intéressée pour développer une activité au sein de l'agglomération a souligné la difficulté de créer son commerce au vu des loyers commerciaux, ce qui conduit à développer les enseignes nationales au détriment des commerces indépendants.

Des remarques ressortent également sur le secteur de la gare, avec la proposition d'implanter des enseignes de restaurants qui attireraient une clientèle plus jeune. Un restaurant de qualité pourrait se situer au dernier étage d'une tour, pour profiter de la vue imprenable.

L'économie sociale et solidaire a été évoquée comme levier de développement des emplois sur le territoire. De manière plus générale, il a été demandé où seraient localisés les bureaux et les commerces dans la ZAC.

LES REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES EMPLOIS DANS L'ECOQUARTIER

Les questions relevaient en fait de 2 ordres, à savoir les implantations commerciales et la création d'emplois.

Les implantations commerciales

Le Document d'Aménagement Commercial d'Annemasse Agglo est clair en matière de programmation commerciale sur le secteur de l'écoquartier Etoile Annemasse-Genève : les commerces de proximité, la restauration ou des commerces d'accompagnement du pôle de formations pourront s'installer. Mais il n'est pas envisagé de centre commercial dans le secteur.

La création d'emplois

Dans le cadre du Schéma de COhérence Territoriale et du projet d'agglomération du Grand Genève, le développement d'emplois qualifiés côté français et la diversification des activités économiques ont été identifiés comme une priorité.

L'écoquartier Etoile Annemasse-Genève permettra de résorber en partie ce problème grâce à l'implantation de commerces et au développement ambitieux de bureaux. Il aurait été plus facile de proposer un quartier composé uniquement de logements, mais le maître d'ouvrage a fait le choix d'un quartier avec une mixité fonctionnelle, où habitants, employés et commerçants puissent se côtoyer. L'offre qui sera proposée en bureaux permettra d'attirer des entreprises et de recentraliser l'emploi vers le centre de l'agglomération.

Le secteur de la gare a d'ores et déjà été identifié comme un futur quartier d'affaires avec des bureaux, un ou deux hôtels et un centre de convention.

En ce qui concerne la proposition de diversifier les modèles économiques et de développer de l'économie sociale et solidaire, il s'agira de détecter les initiatives sur le territoire et, dans la mesure du possible, de faciliter son implantation dans l'écoquartier.

3.7 L'écologie

Description de la thématique

Le terme général d' « écologie » regroupe la notion de gestion des ressources de la terre de façon qualitative et économe. Cela comprend la maîtrise de la densité (= gestion économe des terrains), la construction durable, une meilleure consommation et gestion de l'eau, la réduction de la consommation d'énergie et une gestion économe des déchets.

Questions et remarques issues des réunions publiques et des commentaires écrits

La maîtrise de la densité pour une gestion économe du foncier

Des personnes se sont interrogées quant à l'ampleur du projet et le nombre d'habitants attendus. D'autres ont salué l'effort de densité maîtrisé.

La gestion économe des ressources

Une personne a demandé quels seraient les grands principes de gestion de l'eau, et si les ressources en eau sont suffisantes pour l'arrivée de cette nouvelle population.

La construction durable

Plusieurs interventions ont porté sur la nécessité de créer des bâtiments exemplaires, respectueux de l'environnement et à la pointe des innovations technologiques. Les remarques d'habitants sensibilisés sur cette thématique ont été assez techniques, avec des questions concernant les normes qui seraient utilisées pour le bâti.

LES REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE SUR L'ÉCOLOGIE

Les écoquartiers sont souvent jugés à travers le prisme de l'écologie. Si Annemasse Agglo a souhaité développer un ensemble d'objectifs dépassant cette thématique, il est néanmoins nécessaire de développer un quartier exemplaire en termes d'écologie.

La maîtrise de la densité pour une gestion économe du foncier

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois priorise la densification autour des nœuds de transports en commun. Ainsi, le SCoT d'Annemasse Agglo recommande un niveau de

densité important dans les secteurs dits de « centralités urbaines », les transports en communs étant présents.

La densification dans les cœurs urbains permet d'atteindre des masses critiques en termes d'animation commerciale et lieux de vie et par ailleurs de diminuer le phénomène d'étalement urbain dans les espaces ruraux. En effet, l'urbanisation aux portes des communes conduit à une diminution des zones agricoles et des espaces verts et peut amener à l'augmentation des investissements publics (équipements, routes, réseaux...).

C'est pourquoi l'écoquartier Etoile Annemasse-Genève sera la vitrine d'une densité réelle mais maîtrisée.

Le pire serait de ne rien faire : le nombre de voyageurs et d'habitants va augmenter avec l'arrivée du CEVA, une réorganisation du territoire est nécessaire. Annemasse Agglo doit accompagner l'arrivée de CEVA, tant par l'aménagement du pôle d'échanges que par le développement urbain dans le secteur.

Le projet présenté peut paraître ambitieux mais il est adapté au territoire et répond aux besoins futurs de l'agglomération.

Par ailleurs, la densification sera encadrée, ce qui est rendu possible grâce à la maîtrise publique du projet (dans le cadre de la procédure de ZAC).

La gestion économe des ressources

La gestion des ressources est devenue une préoccupation majeure et le territoire d'Annemasse Agglo s'est muni des outils nécessaires pour développer des actions fortes en ce sens. Des documents comme le SCoT et le projet PCAET (Plan Climat Air-Energie Territorial) d'Annemasse Agglo s'inscrivent dans cette perspective.

L'écoquartier Etoile Annemasse-Genève sera exemplaire en proposant des réponses innovantes à la gestion des ressources aussi bien énergétiques (réduction des gaz à effets de serre) que foncières (densité).

Concernant la gestion de l'eau, l'étude d'impact environnementale en cours permettra de mettre en évidence les ressources, les mesures et les enjeux environnementaux.

La construction durable

Il s'agira d'avoir un temps d'avance sur la réglementation et les normes environnementales, en proposant des bâtiments écologiques, respectueux de l'environnement, avec des matériaux adaptés. Les équipes du dialogue du dialogue compétitif travaillent actuellement sur des propositions.

3.8 L'habitat

Description de la thématique

Créer une offre de logements pour tous grâce à une gamme de logements et de prix variés.

Questions et remarques issues des réunions publiques et des commentaires écrits

Seules 2 questions ont évoqué la problématique de l'habitat. L'une interrogeait la capacité du territoire à accueillir les 40 000 nouveaux habitants qui arriveront dans l'agglomération dans les prochaines années. La seconde concernait spécifiquement l'écoquartier avec une satisfaction quant au traitement de l'habitat par le maître d'ouvrage, qui a intégré les questions de mixité sociale.

LES REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE SUR L'HABITAT

L'attractivité du territoire de l'agglomération et sa proximité avec la Suisse conduisent à un marché immobilier tendu : des prix au m² très élevés, des types de logements peu diversifiés...

La Suisse ne construit pas suffisamment de logements, l'agglomération tente de gérer la situation. C'est un mouvement automatique qui existe depuis plusieurs dizaines d'années.

Le futur quartier va permettre de répondre en partie à ces déséquilibres territoriaux et de développer une nouvelle offre de logements correspondant aux besoins actuels de la population, grâce à une gamme de logements et de prix variés.

Annemasse Agglo a imaginé ce quartier comme un lieu d'accueil, ce qui implique de diversifier les publics dans les logements. Ainsi, loin d'être une notion généraliste, la mixité sociale sera appliquée dans les logements proposés. Il s'agit de faciliter la cohabitation sur un même territoire de groupes divers par l'âge, le statut professionnel, les revenus, afin d'avoir une répartition plus équilibrée des populations et faire de l'écoquartier un vecteur de solidarité.

La programmation en matière de logements prévoit environ 30% de logements sociaux.

3.9 Un quartier vivant

Description de la thématique

Concevoir un quartier vivant par l'aménagement de lieux favorisant le lien social

Questions et remarques issues des réunions publiques et des commentaires écrits

Il s'agit davantage d'une thématique transversale à de nombreuses questions : le développement des loisirs sur le secteur, la sensibilité à la place des aînés dans le futur écoquartier.

LES REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE SUR UN QUARTIER VIVANT

Il n'est pas étonnant que cette thématique soit ressortie, même si elle a rarement été abordée de front. En réalité, elle révèle une attente de voir se développer un quartier animé, et non un quartier résidentiel. Par contre, aucune question n'a concerné les futurs espaces publics.

Les lieux favorisant le lien social seront multiples, à travers la mise en œuvre d'équipements, l'implantation d'espaces verts et d'espaces publics de qualité, l'impulsion d'une véritable vie de quartier.

La mixité fonctionnelle du quartier permet le brassage entre les habitants, les actifs, les étudiants, les usagers des transports, les clients des commerces, les utilisateurs des équipements. Cela assurera une vie de quartier tout au long de la journée.

3.10 La programmation, les travaux et le coût de l'écoquartier

Ces questions ont permis d'entrer dans la concrétisation du projet.

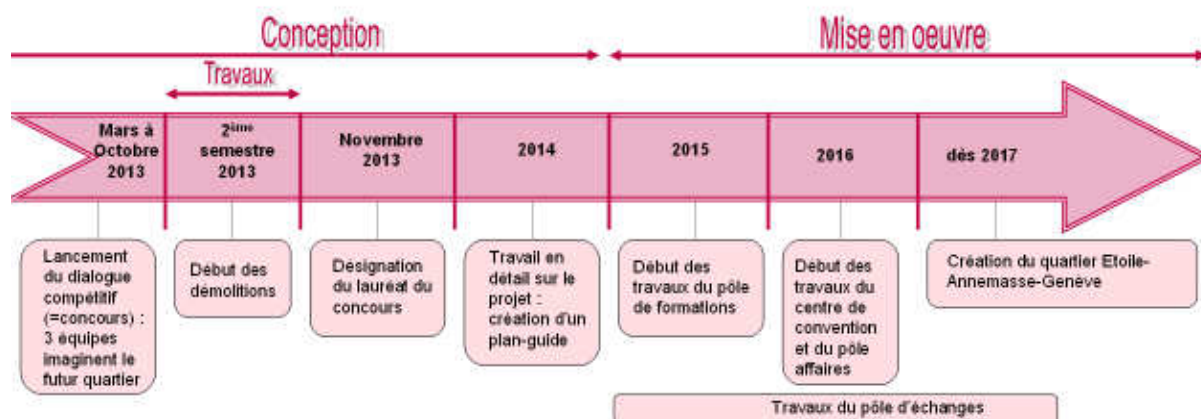
Le calendrier des travaux a été évoqué, avec une demande d'avoir une perspective rue par rue.

Concernant le coût, deux critiques sont apparues quant à l'ambition du projet qui entraîne des dépenses importantes.

LES REPONSES DU MAITRE D'OUVRAGE SUR LE PROGRAMMATION, LES TRAVAUX ET LE COUT DE L'ECOQUARTIER

Le maître d'ouvrage ne peut pour l'instant pas proposer un calendrier de travaux précis, mais les grandes lignes sont définies.

En résumé, le quartier va se concrétiser dans les prochaines années avec des constructions étalées sur une dizaine d'années :



Les coûts de l'écoquartier ne peuvent être établis précisément à ce stade tant que le lauréat du dialogue compétitif n'a pas été retenu. Les postes les plus importants sont le coût du foncier et les travaux d'aménagement. Les élus souhaitent volontairement créer des espaces publics de qualité qui réservent une place à tous les modes et fonctions (piétons, cycles, transports en commun, jeux, espaces piétonniers). Mais le coût s'analyse également au regard des recettes prévisionnelles. Il est établi qu'un quartier dont la programmation serait

exclusivement du logement libre serait moins coûteux pour la collectivité. Le choix assumé de diversifier l'offre de logements, de créer des équipements publics, des commerces et des locaux tertiaires diminue certes le niveau de recettes mais garantit un développement plus maîtrisé et harmonieux de l'Agglomération qui répond à de réels besoins.

3.11 Le pôle d'échanges

Pour rappel, le pôle d'échanges a fait l'objet d'une concertation en 2011.

Plusieurs personnes ont souhaité intervenir pour donner un avis positif sur le projet de pôle d'échanges.

4 Conclusion du bilan de concertation

La synthèse et les points saillants du bilan de concertation

Le bilan tiré de la concertation est positif. En effet, le projet d'écoquartier dans son ensemble a rencontré une bonne adhésion de la population et les observations formulées par le public confortent les grandes orientations proposées pour le projet.

Au niveau du recueil des avis, il faut souligner le rôle des réunions publiques où le nombre de personnes présentes était important. Les remarques écrites ont également été nombreuses.

Quant aux thématiques développées, voici un bilan des remarques effectuées :

La mobilité

Il ressort très clairement **une attention particulière sur les questions de mobilité (quasi la moitié des interventions écrites et orales)**.

Les questions sous-jacentes sont diverses puisqu'elles comprennent tant les modes doux, la circulation des voitures, le stationnement et les transports en commun.

Mais de manière générale, on ressort au final une compréhension de la nécessité d'inventer une nouvelle mobilité où chaque usager se sentirait bien tout en contraignant la place de la voiture. Les questions et inquiétudes sont légitimes et elles n'ont à aucun moment évolué en interventions « pro-voitures » contre les autres modes de transports.

Dans un territoire construit par et pour la voiture, la maturité du débat est salubre.

Néanmoins, la population, et notamment les riverains, attend de réelles réponses concernant la place de la voiture, avec des répercussions limitées sur les quartiers avoisinants.

L'ambiance urbaine

Sans surprise, **le végétal est une préoccupation** ressortie des réunions et des commentaires écrits. Cela témoigne d'un besoin de nature en ville qui devra être présente dans l'écoquartier.

Les équipements

Il n'y a pas eu de questions concernant les équipements sociaux ou de santé.

Les questions sur le futur pôle de formations supérieures sont apparues surtout lors de la réunion publique d'Ambilly, ce qui est logique car la population est directement concernée. Reste qu'il s'agissait de questions sur l'avancée du projet, il n'y a pas eu de propositions complémentaires.

Les besoins scolaires ont été abordés, mais assez peu finalement.

Enfin, des remarques ont concerné l'importance de développer des loisirs par le biais d'implantation d'équipements culturels ou d'actions culturelles.

Les emplois

La diversité des questions témoigne d'un intérêt pour l'aspect économique de l'écoquartier. Dans le secteur nord du quartier, seuls des commerces de proximité ont été envisagés par les interventions, ce qui conforte les orientations prises par le DAC.

Les propositions de diversifier l'économie en implantant de l'économie sociale et solidaire (type local AMAP) sont intéressantes.

L'écologie

De manière surprenante, peu de remarques concernaient le foncier et la densification. L'écologie a été principalement abordée à travers la gestion énergétique et la construction de bâtiments durables. Le maître d'ouvrage sera attendu sur les réponses apportées.

L'habitat

Peu de remarques, des interrogations sur la capacité du territoire à développer le nombre de logements suffisants.

Un quartier vivant

La place des aînés dans le futur quartier est ressortie à deux reprises. Il s'agira de travailler plus profondément sur ces questions d'intergénération. Aucune question n'a concerné les futurs espaces de rencontre, mais cela arrivera sans doute dans la concrétisation du projet.

La programmation, les travaux et les coûts de l'écoquartier

Les questions calendaires ont permis de présenter une prévision d'organisation, même si elle est soumise à des variations. 2 interventions critiques ont porté sur le coût d'un tel aménagement.

5 Les suites de la concertation

5.1 Les suites de la concertation réglementaire

LES MOYENS DE COMMUNICATION

La communication continue jusqu'à la fin de la concertation réglementaire. Ainsi, il est envisagé de refaire un 4 pages dans le Messenger en septembre pour inviter à nouveau la population à participer à la concertation.

De même, le partenariat avec Radio Plus (radio locale) permettra de refaire une interview pour la suite du projet.

LES MOYENS D'EXPRESSION

Le dossier de concertation reste consultable dans les trois mairies et à l'agglomération, accompagné d'un registre de concertation. Il restera jusqu'au moment de tirer le bilan de la concertation.

Pendant cette même période, les internautes pourront toujours laisser des commentaires sur le site internet d'Annemasse Agglomération.

5.2 La concertation tout au long du projet

CONTINUER LA CONCERTATION GRACE AUX PERSONNES IMPLIQUEES PENDANT LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE

	Nombre d'inscrits sur les fiches de présence		Nombre d'inscrits voulant être informés des suites du projet		Nombre d'inscrits souhaitant participer aux visites terrain et au groupe de travail	
Ambilly	46 inscrits	75 présents	37 veulent des infos	46 inscrits	9 veulent participer	46 inscrits
Annemasse	63 inscrits	85 présents	58 veulent des infos	63 inscrits	25 veulent participer	63 inscrits
Ville-la-Grand	25 inscrits	53 présents	20 veulent des infos	25 inscrits	6 veulent participer	25 inscrits
TOTAL	134 inscrits	213 présents	115 veulent des infos	134 inscrits	40 veulent participer	134 inscrits

% de personnes inscrites sur les listes de présence : **62,91%**

% de personnes présentes souhaitant rester informé : **53,99%**

% de personnes présentes souhaitant participer à des groupes de travail : **18,78%**

ELARGIR LA CONCERTATION AU-DELA DES PERSONNES DEJA RENCONTREES

Annemasse Agglo souhaite s'appuyer sur ces personnes ressources mais il est également nécessaire de s'adresser aux autres habitants. C'est pourquoi le maître d'ouvrage va développer des actions diversifiées pour faire participer un maximum d'habitants : ateliers participatifs, actions culturelles, visites de terrain, collaborations avec les collèges et avec les groupes scolaires...

L'ORGANISATION DE LA SUITE DE LA CONCERTATION

Grâce à l'intérêt de nombreux habitants, Annemasse Agglo peut compter sur un réseau de personnes motivées pour continuer le travail au-delà de la concertation réglementaire.

L'équipe lauréate sera ainsi mobilisée pour travailler en concertation et faire évoluer son projet en fonction des propositions issues de la concertation et de l'orientation politique.

6 Annexes



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER CONCERNANT LES MODALITES D'ORGANISATION DE LA CONCERTATION SUR LA ZAC

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

SIEGE : 11, avenue Emile Zola 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

Séance du : 13 février 2013

Convocation du : 05 février 2013

MODALITES DE
CONCERTATION
POUR LE PROJET DE
ZAC ETOILE
ANNEMASSE GENEVE

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 79

Président de séance : Monsieur Georges DELEVAL

Secrétaire de séance : Madame Nadège ANCHISI

Membres présents : Mmes et MM. les membres en exercice

N° C-2013-022

Représentés : Jean-Louis CONUS par Marie-Christine EGGER,
S. COLAKOGLU par Robert BURGNIARD suppléant,
Kheira FIL par Gilles RIGAUD,
Louiza LOUNIS par Eric MINCHELLA,
Georgette ROUILLAT par Claude CORVI,
Bernard TILLE par Jean PELLOUX suppléant,
Alain BOSSON par Annie CARRIER suppléante,
Jean-Paul BOSLAND par Anouk PIGNY suppléant,
Renée MAGNIN par Jean-François VUICHARD,
Isabelle VINCENT par Antoine BLOUIN suppléant,
Denis MAIRE par Guilhem BEDOIAN,
Nathalie TOUREILLE par Louis BROUZE suppléant,
Jean-Paul PLAGNAT par Gérard STEHLE suppléant,
Josiane RUSSO par Jean-Marc PEUTET suppléant,
Gabriel DOUBLET par Danielle COTTET,
Michelle AMOUDRUZ par Liliane MONET,
Josette CLAUDE par Daniel DE CHIARA,
Martine SANTIN par Christian BIOTTEAU suppléant,
J. SOCQUET JUGLARD par Nadine JACQUIER suppléante,
Guillaume MATHELIER par Salah KERAIM,

Visé par la Sous-Préfecture le :

18 FEV. 2013

Excusés : Mesdames Agnès CUNY, Christelle DEMOLIS, Céline BURKI,
Sandrine GENTIL, Frédérique GRAND, Christine BURKI, Messieurs Jacques
MEYLAN, Olivier FUCHS, Stéphane PASSAQUAY, Christian GRAND, Maurice
LAPERROUSAZ, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Bernard BOCCARD,
Christophe PIGUET,

1. Contexte du projet

Dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale, le grand projet intercommunal Étoile Annemasse-Genève fait partie du « cœur » symbolique du territoire d'Annemasse Agglo. Cette opération de renouvellement urbain correspond au développement d'un pôle d'excellence au sens du Schéma de Cohérence Territoriale, rayonnant à l'échelle régionale et transfrontalière.

Ce projet vise à renforcer l'attractivité du territoire d'Annemasse Agglo dans son ensemble, avec pour objectifs :

- D'améliorer la **mobilité** sur le secteur, notamment avec des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, et de renforcer les liens entre le secteur nord des rails et le secteur sud ;
- De renforcer les **fonctions urbaines majeures** sur le territoire (culturelle, administrative, formation, loisirs, économique, touristique), de manière complémentaire au reste de l'agglomération ;

- De contribuer à **répondre aux besoins en logement** sur le territoire, par une densification et une restructuration du site, et l'exigence de garantir un équilibre social dans l'habitat ;
- De contribuer à améliorer la **perception du territoire** en valorisant une entrée de territoire majeure, notamment par des aménagements très qualitatifs sur le plan architectural et paysager.

Il s'agit ainsi de créer, par le biais d'une Zone d'Aménagement Concerté, un éco-quartier s'appuyant sur l'accessibilité exceptionnelle en transport en commun offerte autour de la gare d'Annemasse et une véritable mixité des fonctions, avec la constitution d'un quartier d'affaires, de logements, de commerces urbains et la construction d'équipements publics.

Il est rappelé que, par délibération du 13 avril 2012, le Conseil Communautaire déclarait d'intérêt communautaire la Zone d'Aménagement Concerté Etoile Annemasse-Genève et que l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme prévoit la mise en œuvre d'une concertation pendant toute la durée de l'élaboration d'un projet d'aménagement.

2. Objectifs et modalités de la concertation

Afin d'impulser la démarche de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Etoile Annemasse-Genève, il est proposé au Conseil communautaire :

DE CONFIRMER les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement ;

D'ENGAGER la concertation préalable à la création de la ZAC « Etoile-Annemasse-Genève » ;

D'APPROUVER les objectifs de la concertation, soit :

- Informer les habitants de la mise en œuvre de l'opération d'aménagement « Etoile Annemasse-Genève » et leur permettre de donner leur avis sur les caractéristiques et les orientations de celle-ci ;
- Présenter à la population les objectifs de la collectivité concernant cette future opération.

Il est rappelé que le pôle d'échanges de la gare d'Annemasse et l'opération d'aménagement Etoile Annemasse-Genève sont étroitement imbriqués, ce qui nécessite une présentation commune. Toutefois, le pôle d'échanges ayant déjà fait l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, la présente concertation sur l'opération d'aménagement ne pourra remettre en cause le programme du pôle d'échanges.

D'APPROUVER les modalités de la concertation déclinées :

- Une conférence de presse pour annoncer l'ensemble des dispositifs de concertation ;
- L'organisation d'au moins trois réunions publiques (dates à préciser ultérieurement par communiqués de presse) ;
- Des articles dans les bulletins municipaux et communautaire ;
- La mise en place d'une campagne d'information pour inviter le public à émettre des avis, par le biais des panneaux d'affichage publics ;
- La mise à disposition d'un dossier présentant l'opération d'aménagement et l'ouverture d'un registre destiné à recueillir tout au long de la concertation les observations des personnes intéressées. Ces documents seront tenus à la disposition du public au siège d'Annemasse Agglo et dans les mairies d'Annemasse, de Ville-la-Grand et d'Ambilly, aux heures et jours habituels d'ouverture. Les personnes intéressées auront également la possibilité d'écrire à Monsieur le Président d'Annemasse Agglo afin de faire part de leurs observations. Les courriers seront consignés au registre de concertation.
- Le site internet d'Annemasse Agglo relayera les outils mis en place avec la possibilité pour les internautes de formuler des observations en ligne, lesquelles seront consignées au registre de concertation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L300-2 et R 300-1,

VU la délibération n°C-2012-090 déclarant d'intérêt communautaire la Zone d'Aménagement Concerté Etoile Annemasse-Genève,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

CONFIRME les objectifs du projet d'aménagement Etoile Annemasse-Genève, comme précisé ci-dessus ;

DECIDE d'engager la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté « Etoile-Annemasse-Genève » ;

APPROUVE les objectifs et modalités de la concertation préalable exposés ci-dessus ;

PRECISE que :

- La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Président d'Annemasse Agglo est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de St Julien-en-Genevois le
publié ou notifié le

18 FEV. 2013

18 FEV. 2013

Le Président,
Georges DELEVAL



LE BILAN DE LA CONCERTATION SUR LE PÔLE D'ÉCHANGES (2011)

Depuis 2010, l'ensemble de la population a été concerté sur le futur pôle d'échanges d'Annemasse. Chaque citoyen était libre de s'exprimer (avis/questions) sur le projet au moyen des supports suivants :

- prise de parole en réunion publique,
- avis écrit sur bulletins diffusés lors de la réunion publique,
- formulaire sur le site internet du projet,
- registres dans les mairies d'Ambilly, Annemasse, Ville-la-Grand, et au siège d'Annemasse Agglo.

Le bilan de cette concertation est positif. En effet, le projet de pôle d'échanges dans son ensemble a rencontré une bonne adhésion de la population et les observations formulées par le public confortent les grandes orientations proposées pour le projet de pôle d'échanges. Le bilan de la concertation a permis de faire ressortir les thématiques suivantes :

Concernant les modes doux :

- Considérer le projet de pôle d'échanges comme le **cœur d'un réseau modes doux** à l'échelle intercommunale
- Agir à court terme pour favoriser l'usage des vélos

Concernant le projet urbain :

- Porter une attention particulière aux questions relatives au patrimoine notamment sur les **bâtiments emblématiques aux abords du pôle d'échanges** (halle Taponnier, gare actuelle, office du tourisme) ;
- Maintenir le principe d'une large part accordée aux espaces verts et au végétal dans la conception urbaine au Nord comme au Sud des voies ferrées ;
- Porter un intérêt affirmé aux usages et au confort pour les piétons, les cyclistes et les **usagers des transports en commun**

Concernant le trafic, les accès et le stationnement automobile :

- L'idée forte du projet est bien de donner une priorité incontestée aux transports publics et aux modes doux aux abords directs du pôle d'échanges, tout en permettant **l'accès à la voiture**.
- **Créer des stationnements adaptés**
- En revanche, la création d'un P+R (Parking Relais) aux abords de la gare n'est pas envisagée.

Ces éléments du bilan de la concertation sur le pôle d'échanges de la gare d'Annemasse seront intégrés dans la conception du projet urbain Etoile Annemasse-

Genève. Ainsi, la présente phase de concertation ne porte que sur le reste du site du projet Etoile Annemasse-Genève.

7 Ressources

Ce dossier a été élaboré par Annemasse Agglo

Pour tout complément d'information :
Annemasse Agglo – 11 avenue Emile Zola – 74100 ANNEMASSE

Contact : Anne-Sophie Asselin

